

Les subsides

Un élément important de notre réforme fiscale permanente consistera à intégrer dans le régime fiscal plusieurs mesures particulières pour faire en sorte que les Canadiens à faible revenu, notamment les retraités, soient traités équitablement. J'espère bien que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) m'écoute, car de nombreux retraités ne paieront plus d'impôt grâce à la réforme fiscale que nous préparons.

Dans le cadre de notre réforme fiscale, nous allons convertir les exonérations personnelles et certaines déductions en crédits d'impôt. Les exonérations bénéficient aux personnes qui se trouvent dans les tranches de revenu élevées. Effectivement, la même exonération est beaucoup plus avantageuse pour quelqu'un qui a des revenus élevés comme c'est le cas maintenant, que pour celle qui a de faibles revenus. D'autre part, un crédit d'impôt apporte le même avantage financier aux contribuables quel que soit le montant de leur revenu. Avec un système de crédits d'impôt, les contribuables à faibles revenus retireront des avantages plus élevés que maintenant, alors que ceux qui ont des revenus élevés les verront diminuer.

Les crédits d'impôt rendront le système plus progressiste. Autrement dit, pour chaque exonération d'impôt de 1 000 \$ le particulier imposé au taux de 34 p. 100 bénéficie de 340 \$. Une personne à faible revenu qui se trouve au bas de l'échelle d'imposition à 6 p. 100, ne retire que 60 \$ de cette exonération. C'est ce que nous changeons grâce au système de crédits d'impôt. Grâce au passage des exonérations aux crédits d'impôt, beaucoup de personnes à faible revenu, notamment les retraités, ne vont plus figurer sur la liste des imposables. Ces gens n'auront plus à payer d'impôts sur le revenu.

Qu'il n'y ait aucun doute sur les intentions du gouvernement à propos de la réforme fiscale en ce qui concerne les recettes. Nous avons toujours dit qu'en établissant un équilibre plus équitable, nous avions l'intention d'assurer une base de recettes plus sûre et plus prévisible, et non pas d'augmenter les recettes totales. La réforme fiscale ne consistera pas à multiplier les impôts. Cela vaut la peine d'être répété: une réforme fiscale sous un gouvernement progressiste conservateur ne consistera pas à alourdir le fardeau fiscal.

En résumé, le plan du gouvernement en vue d'instaurer une réforme fiscale globale consiste à rendre plus équitable le régime d'imposition fédéral. Nous voulons que les Canadiens aient l'impression que leur système fiscal traite équitablement tous les membres de la collectivité canadienne. Lorsqu'on analyse tous les aspects de la réforme fiscale, toutes les améliorations que nous voulons apporter sont conçues pour rendre en fin de compte le système plus équitable. Nous nous rendons compte qu'un régime fiscal juste, au plein sens du terme, va permettre d'aider l'économie à atteindre tout son potentiel avec un maximum de rentabilité, de manière à engendrer la croissance et à créer des emplois dont bénéficieront tous les Canadiens. Un régime fiscal qui y parvient est un régime dont tous les Canadiens peuvent être fiers. C'est notre but dans cette réforme et nous avons l'intention de l'atteindre.

Le débat public sur la réforme fiscale ne fait que commencer. La recherche d'un régime fiscal équitable qui soit acceptable pour tous les Canadiens, notamment les provinces, le monde des affaires et les groupes sociaux, constituera l'une des

tâches les plus difficiles auxquelles va s'attaquer le gouvernement. Cependant, si on n'y parvient pas, on ne fera que perpétuer un problème qui nous coûte tellement cher qu'on ne peut le passer sous silence. Nous allons agir. Nous réformerons le régime fiscal. Les contribuables canadiens l'espèrent, le veulent et ils vont obtenir une réforme fiscale sous un gouvernement progressiste conservateur.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et des commentaires?

M. Cassidy: Monsieur le Président, le débat a été intéressant et un peu inquiétant, compte tenu des interventions qu'ont faites les députés ministériels. Je dis inquiétant parce que, toute la journée, ces députés ont parlé de la réforme fiscale en termes généraux. Ils voulaient un débat sur la réforme fiscale en général. Ils ont évité la question précise dont la Chambre était saisie, soit que la Chambre se déclare contre l'imposition d'une taxe fédérale sur les aliments et exhorte le gouvernement à rejeter toute taxe de cette nature dans son programme de réforme fiscale.

Le député de Nanaïmo—Alberni (M. Schellenberg) a chanté avec d'autres les louanges de la réforme fiscale sans dire s'il convient ou non d'imposer une taxe sur les comptes d'épicerie. C'est particulièrement important pour ceux qui retirent d'un emploi à peine plus que ce que nous reconnaissons comme le seuil de la pauvreté dans les grandes villes et qui ont du mal à joindre les deux bouts. Ils ne sont pas tout à fait dans la misère et peuvent parfois emmener les enfants manger chez McDonald ou leur offrir une gâterie. Ils souffriront beaucoup d'une taxe de 400 \$ ou 500 \$ par année sur leurs comptes d'épicerie. C'est l'effet qu'aurait la taxe sur les opérations commerciales. S'il en est de cette taxe comme de la taxe de vente, ils n'obtiendront aucune remise.

Je demande au député de répondre directement à la question. Est-il en faveur d'une taxe sur les aliments ou est-il prêt à se joindre à nous pour exprimer ses objections à imposer le produit le plus essentiel à la vie?

M. Schellenberg: Monsieur le Président, je suppose que le député d'Ottawa-Centre se plaît à traiter de situations hypothétiques. Pas moi. Il n'était pas présent quand j'ai dit, au début de mon discours, que je n'avais encore jamais vu...

M. Redway: Il n'était à la Chambre que pendant les dernières secondes.

M. Schellenberg: Il n'était pas là pendant la majeure partie de mon discours. Quoi qu'il en soit, ni le ministre des Finances, ni le premier ministre, ni aucun autre membre du gouvernement du Canada n'a déclaré que l'on imposerait une taxe sur les aliments. Si le député désire se battre contre des moulins à vent ou invoquer de faux prétextes, c'est son droit de député. Cependant, notre gouvernement ne s'intéresse pas aux situations hypothétiques. Si le député a l'obligeance de m'appeler l'après-midi du 18 juin, je pourrai lui dire comment notre gouvernement entend mener sa réforme fiscale.

M. Cassidy: Monsieur le Président, voilà qui résume bien le problème. Le ministre des Finances (M. Wilson) et d'autres aussi ont maintes fois fait allusion à un grand domaine fiscal encore inexploité et que la plupart des Canadiens jugent, je crois, intouchable. Il ne fait aucun doute que cet impôt serait